

# Maîtriser la réglementation environnementale et gérer une ICPE

## Objectifs de formation

- Maîtriser la réglementation Environnementale et gérer une ICPE

## Objectifs pédagogiques

- Se repérer dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leur nomenclature
- Situer ses activités par rapport aux contraintes réglementaires et aux démarches administratives les concernant
- Identifier ses responsabilités et les actions à mettre en œuvre

- Anticiper et gérer ses dossiers d’installations classées

**Durée :** 03 jours - 21 heures

**Mise à jour le :** 8 juin 2026

**Présentiel :** Présentiel ou Classe virtuelle

**Tarifs :**

1795 €

**Dates :**

Les 10, 11, 18 Septembre 2026

Les 02, 03, 09 Novembre 2026

Les 02, 03, 09 Mars 2027

Les 19, 20, 27 Aout 2027

# Prérequis

- Connaissances de base sur les enjeux de la gestion d’une ICPE

# Public

- Directeurs de site, Responsables techniques et environnement, Responsables juridiques et juristes.

# Programme

### Maîtriser la réglementation des ICPE

- Organisation de la réglementation environnement et des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE)

- Acteurs concernés par les ICPE et les administrations compétentes
- Autres régimes juridiques ayant une incidence sur la vie des ICPE : eau, déchets, bruit, pollution atmosphérique
- les interactions avec le règlement CLP, la directive SEVESO 3 et le classement des déchets dangereux.
- Contenu des dossiers et procédures d'instruction
  o Obligations administratives et techniques imposées aux IC
  o les régimes de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation,
  o la réforme de l'étude d'impact, – l'autorisation environnementale unique (IOTA-A et IC-A),
  o les exigences applicables Installations classées soumises à déclaration,
  o l'arrêté d'enregistrement, l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter (APAE).

### Gérer une ICPE

- Analyser les exigences liées à son dossier de déclaration ou d'enregistrement ou d'autorisation.
  o Le dossier ICPE : De l'arrêté au terrain et les exigences à mettre en œuvre.
  o Les exigences de l'AP.
- Repérer les projets soumis à examen au cas par cas (sites soumis à enregistrement et certains sites soumis à autorisation)
- La relation avec les autorités et les interprétations de l'Administration.

### Sites de veille réglementaire

- INERIS : base AIDA
- ENVIROVEILLE
- EALICO
- RED ON LINE
- @lexia (Application réunionnaise)
- Société APESA (veille et analyse en continue)

## Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques

- Exercices d’applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
- Travail en sous-groupe
- Document de synthèse remis à l’issue de la formation
- Matériel : aucun

## Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
- Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
- En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.

## Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

## Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l’entreprise
- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
- Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. Les services proposés sont accessibles à tous sous couvert :

- que l’information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation

- que les moyens de compensation n’appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication…)
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

Référent handicap et personnel sensibilisé

---

## Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
- Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
- Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
- Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
- Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.

---